

**DEPARTEMENT DE L'ISERE**

**MAIRIE DE LE PERCY**

**38930 LE PERCY**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix neuf, le 13 mai, à 20 Heures 30 dans la salle communale ; le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme la Maire Sabine CAMPREDON.

**Présents :**

**Thierry CHASSEVENT, Guillaume GONTARD, Jean Marc TATIN, Thibaud BECOURT, Jean Paul REYNAUD, Sabine CAMPREDON**

**Absents- excusés :**

**Nicole GONTARD, Claude BRONNER, Agnès TREGRET (procuration à S.Campredon), Yves PERRIN.**

**Absents : Laurent CLARET**

**Date de la CONVOCATION : 10 MAI 2019**

**Secrétaire de SEANCE : Thibaud BECOURT**

**-oOo-**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

Madame la Maire présente les différentes demandes de subventions reçues en Mairie cette année.

Il est décidé d'orienter les aides sur les associations du Trièves seulement. La commune apporte également une aide à l'ensemble des associations par la mise à disposition des salles communales ainsi que les Chèques jeunes percillous . Il est proposé les attributions suivantes :

INFO TRIEVES /Nouvelle du Pays: 168€

COLLÈGE DU TRIÈVES (voyage en Espagne 2 jeunes du Percy) : 200€

COLLECTIF D'ENTRAIDE : 300€

Ass.RESP'HERE : 150€

Ass.TRIEVES STREET : 150€ Il est proposé en plus à ces deux jeunes associations (Resp'here et Trièves street) de tenir un stand ravitaillement nourriture début août pour le rallye du Trièves qui passera par la commune.

RCVMT (Rugby) : 50€

Ass.CUEILLE LA VIE (Ephad de Mens) : 70€

Ass. LES AMIS DE L'AGE D'OR (Ephad de Monestier) : 70€

Ass.SUR LES PAS DES HUGUENOTS -ISÈRE : 20€ (Adhésion)

AMICALE DES DONNEURS DU SANG DU TRIÈVES : 50€

Ass.SOU DES ÉCOLES DE CLELLES : 500€ (50€/enfant du Percy)

Adopté à l'unanimité

-oOo-

## Délibération

### AUTORISATION DONNEE A MADAME LA MAIRE DE CONCLURE UN ECHANGE DE TERRAIN AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ISERE :

Madame la Maire expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre de sa politique en matière routière, le Département de l'Isère souhaite apporter plus de sécurité sur la RD 1075 entre le col du Fau et le col de la Croix Haute.

Aujourd'hui, cet itinéraire à un niveau de sécurité insatisfaisant, c'est pourquoi le Conseil départemental de l'Isère souhaite apporter plus de visibilité au droit des carrefours et créer plusieurs créneaux de dépassement à 2+1 voies. Aussi, le département a besoin d'acquérir la parcelle ZD41, dont la commune du Percy est propriétaire.

Ainsi, pour que ce projet puisse aboutir, le Conseil Municipal a décidé de procéder à un échange foncier sans soule entre la parcelle ZD41 et la route côté de Coucourdon (devant le Chamois d'or) appartenant au Conseil départemental de l'Isère qui deviendra un futur délaissé suite aux travaux de sécurisation.

#### Le Conseil Municipal

Ayant entendu l'exposé de Madame La Maire, à l'unanimité l'adopte et DECIDE :

**-De conclure** un échange de terrain sans soule avec le conseil départemental de l'Isère afin de permettre plus de sécurité sur la RD1075 (un plan de situation sera joint à la délibération)

Que cet échange se traduira de la façon suivante :

**-Cession par la commune de le Percy** au Conseil départemental de l'Isère la parcelle cadastrée ZD41.

**-Cession par le conseil départemental de l'Isère** à la commune du Percy le futur délaissé en face du chamois d'or ( plan de situation joint à la délibération)

**-D'autoriser** Madame la maire à signer le compromis d'échange puis l'acté notarié et à poursuivre toutes les modalités y afférent.

-oOo-

## 2 délibérations colonie du Percy

### 1-CESSION D'UN BIEN COMMUNAL :

Le Conseil municipal a délibéré, à l'unanimité des présents sur les caractéristiques de la cession du bien de la commune suite aux nouvelles références cadastrales :

**-APPROUVE** la cession d'une partie du bien de la colonie définit comme :

parcelle 598 : 3316 m<sup>2</sup>,

parcelle 588 : 813 m<sup>3</sup>

parcelle 583 : 198 m<sup>2</sup>

Nouvelles références extrait du plan cadastral du géomètre ATMO.

**-APPROUVE** le prix de cession de 70 000 €

**-APPROUVE** la désignation des futurs acquéreurs : ASTIER Emilie, ROUSSET Gaëtan, DIAZ Caroline, DUBOST Jérémy, Nicole KLEIN, TRUFFET Sylvain, LOPOUKHINE Marie, KERAUTRET Loïc.

-Les frais de notaire restent à la charge des acquéreurs.

**AUTORISE** Madame La Maire à signer les actes afférents à cette cession.

## 2-CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Le conseil municipal a délibéré, à l'unanimité des présents sur les caractéristiques de la cession d'une parcelle de la commune. Il est important de signaler aux futurs acquéreurs qu'il y a un fermage sur cette parcelle.

-**APPROUVE** la cession d'une parcelle de la colonie définit comme :  
Parcelle 16 : 6380m<sup>2</sup>

-**APPROUVE** le prix de cession de 6 000 €

-**APPROUVE** la désignation du futur acquéreur : M. et Mme BONATO

-Les frais de notaire restent à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** Madame La Maire à signer les actes afférents à cette cession.

-oOo-

### Délibération :

#### RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

**Vu** la délibération de la communauté de communes du Trièves en date du 25 janvier 2016 approuvant la création d'un service commun mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

**Vu** la délibération de la communauté de communes du Trièves en date du 8 avril 2019 relative au renouvellement de la convention

Madame la Maire rappelle la création d'un service commun chargé de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme le 1<sup>er</sup> avril 2016 et la délibération d'adhésion au service en date du 28 janvier 2016.

Elle propose de renouveler la convention initiale en conservant les modalités de fonctionnement et les rôles réciproques des communes et de la Communauté de Communes du Trièves. Les modalités financières restent inchangées.

Elle propose de renouveler la convention par tacite reconduction

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Décide** de renouveler la convention initiale
- **Précise** que les charges du service commun seront refacturées annuellement aux communes adhérentes selon les modalités suivantes :
  - **Partie fixe** : 50 % du coût du service commune répartis au prorata de la population
  - **Partie variable** : 50% répartis au prorata du nombre et de la complexité des actes
- **Ajoute** que les crédits seront inscrits en dépenses et en recettes au budget primitif ;
- **Approuve** le projet de convention à passer entre la Communauté de Communes du Trièves et ses communes membres adhérentes au service commun joint en annexe ;
- **Autorise Madame la Maire à signer lesdites conventions et à engager toutes diligences nécessaires à l'exécution de la présente.**

-oOo-

### **Délibération**

#### **REMBOURSEMENT DU BUDGET M4 AU BUDGET M14**

Au départ du budget Chaufferie M4, le budget principal M14 lui a prêté 61000€.

En 2016, 30000€ ont déjà été remboursé (du budget Chaufferie M4 au budget principal M14).

#### **La Maire propose à l'assemblée,**

Le remboursement du solde, soit 31000 euros, du budget Chaufferie M4 au budget Principal M14, au fur et à mesure des disponibilités de Trésorerie du budget Chaufferie bois.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** : d'adopter la proposition de Madame La Maire.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

-oOo-

### **Délibération**

#### **CRÉATION DE POSTE D'UN AGENT EN ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 premièrement,

La Maire rappelle à l'assemblée que la secrétaire de mairie en poste Mme Karine BERNARDI a terminé son contrat le 11 mai 2019, Afin de mettre en place sa mise au stage, un contrat à durée déterminée (Accroissement temporaire d'activité) lui est proposé pour une durée de trois mois.

#### **Le Maire propose à l'assemblée,**

- la création d'un poste en accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 12,30 heures hebdomadaires . L'agent sera payé sur la grille du grade de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** : d'adopter la création du poste en accroissement temporaire d'activité de l'agent

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64, article 6413 .

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

-oOo-

### **Délibération : 2 demandes de subvention**

#### **1-DEMANDE DE SUBVENTION SALLES COMMUNALES**

Des travaux de rénovation de l'installation électrique à la Grange sont prévues en 2019 , nous souhaiterions pour ces travaux faire un demande de subvention auprès du Conseil départemental .

Après délibération, le conseil à l'unanimité des présents, donne son accord pour ces travaux de rénovation de l'installation électrique de la Grange et autorise Mme La Maire à présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère et autre financeurs.

Le montant des travaux est estimé à 3200 € HT.

#### **2-DEMANDE DE SUBVENTION – Appel à projet « ouverture des espaces et reconquête agricole »**

La commune du Percy est intéressée par " l'appel à projet pour la reconquête agricole en isère" mis en place par la Région Rhône Alpes Auvergne dans le cadre de la mesure 16.72 stratégie locale de développement pour la préservation, la mobilisation et la mise en valeur du foncier agricole du Plan de développement rural (PDR) Rhône-Alpes. Cette demande concernerait des travaux d'ouverture des milieux fermés sur le site communal de la colonie classé en ZA, les délais étant très court la commune n'a pas pu y répondre, un deuxième appel à projet devrait avoir lieu dans l'année et la commune souhaite y répondre. Le taux d'aide publique s'élève à 80 % du montant HT.

Après délibération, le conseil à l'unanimité des présents, donne son accord pour répondre au second appel à projet « ouverture des espaces et reconquête agricole » quand il sera édité et autorise Mme La Maire à présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.

-oOo-

#### **DIVERS**

-Thibaud Bécourt se chargera du planning des prochaines élections européennes le dimanche 26/05/19

-Un appel à candidature pour la gérance du refuge Esparron a été lancé, le délai de réception des candidatures est prévu au 7 juin.

-L'association Théâtre incarnat qui a utilisé la grange toute l'année invite gratuitement tous les Percillous(ses) à la représentation générale le 15/05/19 à la Grange du Percy.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée a 22H30**

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :**

**JEUDI 20 JUIN À 20H30**